

Burundi : les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter, annonce l'OBR

@rib News, 19/11/2018 Source Xinhua Burundi : les recettes fiscales ont "sensiblement" augmenté grâce à la sensibilisation à travers des "journées nationales du contribuable" Les recettes fiscales ont sensiblement augmenté depuis la création de la "Journée nationale du contribuable" en date du 6 décembre 2016 sous le thème : "Payons volontairement les impôts et soutenons le développement de notre pays", a déclaré lundi à Bujumbura Audace Niyonzima (photo), commissaire général de l'Office burundais des recettes (OBR).

M. Niyonzima qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, a précisé que ces recettes sont passées de plus de 630 milliards de francs burundais (FBU) en 2016 à plus de 750 milliards FBU en 2017, soit une augmentation de plus de 120 milliards FBU en un an. De manière générale, le public burundais se conforme de plus en plus au civisme fiscal avec les obligations fiscales si on se réfère aux recettes collectées les deux dernières années, a rappelé M. Niyonzima. L'OBR est "heureux" de constater qu'au cours des années 2016, 2017 et 2018, les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter, a indiqué le commissaire général. "Le fait que ces recettes soient en augmentation au cours de ces trois années, est un signe on ne peut plus éloquent qu'il y a plus en plus de conformité fiscale au Burundi", a-t-il poursuivi. Il a évoqué une évolution "positive", puisque le nombre de contribuables enregistrés qui est en constante augmentation. "En effet, par exemple les recettes de 2016 à 2017 ont augmenté de 18% ; car, on est passé de 637 milliards FBU en 2016 à 754 milliards FBU en 2017. Et nous comptons atteindre plus de 800 milliards FBU en 2018. Donc vous voyez que c'est une augmentation significative, qui ne peut résulter que de la conformité fiscale", a-t-il insisté. Il a saisi cette occasion pour recommander aux "contribuables vendeurs" de donner des factures aux acheteurs pour "éviter des tricheries" au détriment du trésor public burundais. Par ailleurs, il a mis en garde les commerçants qui s'adonnent à des tricheries en refusant de donner des factures aux clients acheteurs, qu'ils s'exposent à des sanctions prévues par la loi en la matière. "Car, en ne délivrant pas la facture, il y a la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui devrait être mentionnée et en définitive être collectée par l'OBR ; mais qui est cependant dissimulée au profit de la poche du vendeur", a-t-il fait remarquer. Pour remédier à cette situation, il a invité tous les contribuables (commerçants et autres opérateurs économiques), à conformer à cette obligation de délivrer la facture de leurs ventes conformément à la loi budgétaire 2018-2019. Il a signalé que dans ce cadre, tout contribuable est attrapé en train de délivrer une marchandise sans l'accompagner de facture ad hoc, est astreint au "paiement d'une amende de 20%" de la valeur des biens délivrés. Signalons que la Journée nationale du contribuable, édition 2018, sera solennellement célébrée le 5 décembre prochain au chef-lieu de province de Makamba, dans le sud du pays.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});